

CONSEIL ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 9 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Olivier CAZAUX, M. Frédéric GIRO, Mme Fatiha BOZDAG, M. Quentin BELAUBRE, M. Jean-François EGRON.

Etait excusée et représentée :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2026/04/01F

Liste des créances des contrevenants décédés

Plus d'un tiers des véhicules mis en fourrière ne sont pas restitués à leur propriétaire. Le tarif applicable aux contrevenants qui ne récupèrent pas leur véhicule est encadré réglementairement et fixé à 226 € pour les véhicules 4 roues motorisés et 113 € pour les 2 roues motorisés.

Sur la période de facturation allant des exercices 2020 à 2026 et selon l'état des restes à recouvrer issu du logiciel HELIOS, on peut distinguer :

- 2 contrevenants déclarés décédés après la mise en fourrière de leur véhicule pour la somme de 452€,
- 19 contrevenants déclarés décédés avant la mise en fourrière de leurs véhicules pour la somme de 4.068€. Cette situation laisse à penser que le changement de propriétaire n'a pas eu lieu lors de la cession du véhicule par ce dernier ensuite décédé, METPARK n'a, dans ce cas-là aucun moyen de connaître le nouveau

propriétaire, ce qui rend impossible le recouvrement forcé.

De ce fait et en accord avec l'agent comptable, le recouvrement de ces créances ne peut raisonnablement aboutir. La régie METPARK fourrière propose d'annuler les 21 créances de ces contrevenants pour la somme totale de 4.520 €.

Les listes des contrevenants dont nous vous proposons l'annulation des titres de recettes sont jointes à la présente délibération (annexe 1).

Aussi il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser la Régie à annuler les titres des contrevenants décédés pour la somme de 4.520€.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 22 juin 2026

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT

LISTE DES CREANCES DES CONTREVENANTS DECEDES

LISTE DES CREANCES DES CONTREVENANTS DECEDES APRES MISE EN FOURRIERE

[illegible]

